



Appel à projets Impulsion Recherche



Règlement de l'appel à projets

CONTACT

Filière de Santé Maladies Rares de la Tête, du Cou et des Dents (TETECOUCOU)
Hôpital Universitaire Necker – Enfants malades
Bâtiment Kirmisson, porte K2
149 rue de Sèvres, 75015 PARIS
contact.tetecou@aphp.fr / www.tete-cou.fr

Introduction

L'appel à projets « Impulsion recherche » organisé par la Filière de Santé Maladies Rares des malformations de la tête, du cou et des dents (TETECOUC) est destiné à soutenir la recherche relative aux maladies rares de la tête, du cou et des dents et à leur prise en charge.

Cet appel à projets a pour vocation **d'amorcer des projets de recherche fondamentale, translationnelle, clinique, épidémiologique, et en sciences humaines et sociales.**

Il récompensera plusieurs projets à hauteur de 15 000€ maximum chacun.

Article 1- Conditions de candidature

1.1. Critères d'éligibilité des candidats

Les candidats éligibles à cet appel à projets sont :

- Les **membres des Centres de Référence et de Compétence de la Filière TETECOUC** ;
- Les **membres des équipes/laboratoires de recherche partenaires de la Filière TETECOUC** ;
- Les **associations de personnes malades membres de la Filière TETECOUC**, en collaboration avec une structure de recherche et/ou un clinicien d'un centre rattaché à la Filière TETECOUC.

Chaque projet devra être porté par une personne physique rattachée à un laboratoire, un Centre de Référence ou de Compétence ou une association de personnes malades.

Les projets collaboratifs sont encouragés. Dans ce cas de figure, un porteur principal devra être désigné, aux côtés d'un ou plusieurs porteurs associés.

1.2. Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligible, le projet de recherche doit répondre aux critères suivants :

- s'inscrire de manière explicite dans les thématiques portées par la Filière TETECOUC ;
- avoir des retombées envisagées, à plus ou moins longue échéance, pour au moins une des pathologies prises en charge au sein de la Filière TETECOUC ;
- correspondre à un projet en phase d'émergence. Le présent appel à projets a pour objectif de **soutenir l'amorçage de travaux et le développement de preuves de concept** ;
- présenter un périmètre et un budget compatibles avec le dispositif proposé, celui-ci ayant vocation à constituer **la source principale de financement du projet et non à compléter marginalement un projet de plus grande envergure** ;
- prévoir une durée de réalisation n'excédant pas 24 mois. Les modalités de versement sont précisées à l'article 4 de ce règlement.

Toutes les thématiques de recherche sont éligibles à cet appel à projets.

Une attention particulière sera portée aux projets avec des retombées diagnostiques et/ou thérapeutiques, dans la mesure où cet appel à projets est financé sur des enveloppes budgétaires dédiées aux missions diagnostic et traitement de la Filière.

Article 2- Modalités de candidature

Le dossier de candidature est composé de :

1. un formulaire de candidature **en anglais** pour permettre son évaluation par des experts non-francophones ;
2. une présentation scientifique du projet **en anglais** (4 pages maximum). Ce document devra inclure des éléments de contexte, les objectifs du projet, la méthodologie, les résultats attendus et une bibliographie de 25 références maximum ;
3. le CV court (1 page), **en anglais**, du porteur de projet et des co-porteurs éventuels, pour les membres des laboratoires et des Centres de Référence et de Compétence (non demandé pour les associations de personnes malades) ;
4. l'organigramme du laboratoire **en français ou en anglais** (pour les membres des laboratoires partenaires) ;
5. un courrier d'accord **en français** de la direction de l'établissement choisi pour la mise en place d'une convention de financement. Un document type est disponible sur le site de la Filière TETECO (se référer à l'article 4 de ce présent règlement).

Les modèles des différents documents à compléter sont téléchargeables sur le site Internet de la Filière TETECO au lien suivant : https://www.tete-cou.fr/recherche/appel-a-projets-impulsion-recherche#reglement_formulaireAAP

Le formulaire de candidature comporte plusieurs éléments :

- Présentation du porteur de projet (et du ou des co-porteurs, le cas échéant) ;
- Présentation du Centre de Référence ou Centre de Compétence Maladies Rares, du laboratoire ou de l'association candidate (et des structures du ou des co-porteurs, le cas échéant) ;
- Liste des membres de l'équipe impliqués dans le projet ;
- Liste des éventuelles collaborations envisagées ;
- Informations concernant l'établissement de tutelle avec lequel sera établi la convention de financement ;
- Résumé grand public du projet **en anglais et en français** (2 000 caractères espaces compris), qui sera diffusé sur le site Internet de la Filière pour les projets lauréats (informations non confidentielles) ;
- Résumé scientifique du projet (2 000 caractères espaces compris) ;
- Mots-clefs en rapport avec la thématique du projet (10 maximum) ;
- Intérêt du projet en lien avec les thématiques de la Filière TETECO (500 caractères espaces compris) ;
- Retombées diagnostiques et/ou thérapeutiques éventuelles (si pertinent) ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Budget prévisionnel détaillé, accompagné de devis poste par poste, si possible ;
- Proposition d'experts dans le domaine de recherche, indépendants du Centre Maladies Rares, du laboratoire d'accueil et/ou de l'association de personnes malades porteurs du projet candidat ;
- Accord et recommandation de la direction de l'équipe/du laboratoire de recherche et/ou du responsable du Centre de Référence/Centre de Compétence (et du chef de service si différent) et/ou du président de l'association de personnes malades.

L'ensemble du dossier devra être envoyé complet avant la date limite de dépôt des candidatures à la Filière TETECO par mail à l'adresse suivante : contact.tetecou@aphp.fr.

Toute candidature incomplète ou non conforme sera considérée comme irrecevable et ne sera pas examinée par le jury.

La Filière accusera bonne réception de chaque dossier reçu. En l'absence d'accusé de réception, les porteurs de projet sont invités à procéder à un nouvel envoi de leur dossier.

Article 3- Désignation des projets lauréats

Toutes les candidatures déposées respectant les critères d'éligibilité seront examinées par des rapporteurs.

3.1 Évaluation des projets candidats

Chaque projet candidat respectant les critères d'éligibilité sera évalué par :

- deux experts du domaine de recherche ;
- un membre du Directoire de la Filière, concernant la pertinence avec le périmètre de la Filière TETECO ;
- un représentant d'une association de personnes malades membre de la Filière TETECO dont la thématique/l'intérêt du projet est proche, concernant l'intérêt et la portée du projet pour les personnes malades et leurs familles.

Chaque rapporteur complètera une fiche d'évaluation basée sur une grille de critères préétablie (originalité du projet, qualité scientifique et méthodologique, pertinence des présentations scientifiques, objectifs et retombées possibles pour les patients, détails du budget et du calendrier, faisabilité, pertinence par rapport aux thématiques TETECO, etc).

Une note cumulée, issue de l'ensemble des rapports, sera ainsi établie pour chacun des projets candidats.

3.2 Sélection des projets lauréats

Au préalable de la réunion du jury, ses membres prendront connaissance de l'ensemble des dossiers, des rapports et des notations.

Un entretien de quelques minutes en visioconférence pourra être proposé aux porteurs des projets, si besoin, afin de répondre aux questionnements éventuels des membres du jury. Cet entretien se déroulera le 14 octobre 2026, entre 17h et 18h, en amont de la réunion de délibérations du jury. Il est entendu qu'un projet dont le porteur ne pourrait pas se rendre disponible, ni déléguer un représentant, ne sera pas pénalisé.

A partir de l'ensemble de ces éléments, le jury délibèrera, statuera et désignera les projets lauréats.

Les membres du jury en situation de conflit d'intérêt avec un projet candidat seront tenus de le signaler et s'abstiendront de participer à son évaluation.

Le jury portera une attention particulière aux projets avec des retombées diagnostiques et/ou thérapeutiques, dans la mesure où cet appel à projets est financé sur des enveloppes budgétaires dédiées aux missions diagnostic et traitement de la Filière.

Si plusieurs projets bénéficient de notations comparables, le jury s'efforcera de réaliser une sélection équitable entre les différents types de recherche ainsi qu'entre les différents groupes de pathologies prises en charge au sein de la Filière TETECOUC.

Un seul projet par Centre de Référence ou Centre de Compétence Maladies Rares, laboratoire de recherche ou association de personnes malades pourra être retenu.

3.3 Composition du jury

Le jury est constitué du Conseil Scientifique de la Filière TETECOUC composé des personnes suivantes :

- Pr Véronique Abadie, Responsable du Centre de Référence coordonnateur SPRATON, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris et coordonnatrice adjointe de la Filière TETECOUC ;
- Pr Ariane Berdal, Référente Recherche de la Filière TETECOUC ;
- Pr Agnès Bloch-Zupan, Responsable du Centre de Référence coordonnateur O-Rares, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;
- Dr Myriam de Chalendar, Cheffe de projets de la Filière TETECOUC ;
- Dr Laurianne Coutier, Responsable du Centre de Référence constitutif SPRATON, Hospices Civils de Lyon ;
- Dr Bénédicte Demeer, Référente Diagnostic de la Filière TETECOUC ;
- Pr Françoise Denoyelle, Responsable du Centre de Référence coordonnateur MALO, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris ;
- Pr Federico Di Rocco, Responsable du Centre de Référence constitutif CRANIOST, Hospices Civils de Lyon ;
- Pr Benjamin Fournier, Responsable du Centre de Référence constitutif O-Rares, Hôpital Rothschild, Paris ;
- Pr Bruno Gogly, Responsable du Centre de Référence constitutif O-Rares, Hôpital Henri Mondor, Créteil ;
- Dr Caroline Lardennois, Référente Formation de la Filière TETECOUC ;
- Pr Nicolas Leboulanger, Coordonnateur de la Filière TETECOUC ;
- Dr Guilhem Lignon, Représentant des patients-experts de la Filière TETECOUC ;
- Pr Richard Nicollas, Responsable du Centre de Référence constitutif MALO, Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille ;
- Dr Giovanna Paternoster, Responsable du Centre de Référence coordonnateur CRANIOST, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris et référente Europe de la Filière TETECOUC ;
- Dr Sonia Pavan, Cheffe de projets adjointe de la Filière TETECOUC ;
- Pr Arnaud Picard, Responsable du Centre de Référence coordonnateur MAFACE, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris ;
- Pr Corinne Tardieu, Responsable du Centre de Référence constitutif O-Rares, Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille ;
- Pr Thierry Van den Abbeele, Responsable du Centre de Référence constitutif MALO, Hôpital Robert-Debré, Paris ;
- Pr Frédéric Vaysse, Responsable du Centre de Référence constitutif O-Rares, CHU de Toulouse ;
- 4 représentants des associations de personnes malades membres de la Filière TETECOUC.

Toute autre personne qualifiée pourra également être mandatée à cet effet par le Conseil Scientifique de la Filière.

3.4 Annonce des résultats

Suite aux délibérations du jury, les porteurs des projets candidats seront informés par mail de la décision du jury.

La liste des projets lauréats sera ensuite publiée sur le site Internet de la Filière.

Ni les dossiers soumis, ni le classement du jury, ni les évaluations des rapporteurs établis dans le cadre de cet appel à projets ne seront rendus publics. Seuls le titre du projet et son résumé grand public seront diffusés sur le site Internet de la Filière.

En hommage au Pr Muriel de la Dure-Molla, chirurgienne-dentiste, responsable du Centre de Référence constitutif O-Rares de l'hôpital Rothschild de 2020 à 2025, chercheuse à l'Institut Imagine, engagée pour le diagnostic et la prise en charge des personnes atteintes d'anomalies dentaires rares, décédée prématurément à l'été 2025, un prix à son nom sera décerné.

Le jury attribuera ainsi le « prix Muriel de la Dure-Molla » à l'un des projets lauréats, au regard de la qualité et de la pertinence du projet.



Article 4- Dotation et modalités de financement

Cet appel à projets est doté de plusieurs financements de 15 000€ maximum chacun.

Chaque dotation pourra couvrir tout ou une partie du budget demandé en fonction de la pertinence de celui-ci.

5.1 Modalités de financement

Le financement ne pourra être versé que par l'intermédiaire d'une convention de financement avec une structure extérieure à l'établissement hébergeant la Filière TETECO (AP-HP Centre).

Ainsi, en fonction de la structure porteuse du projet, le financement pourra être réalisé selon les modalités suivantes :

1. **Pour les projets portés par des équipes hors AP-HP (autre établissement hospitalier, laboratoire de recherche ou association de personnes malades)** via l'établissement d'une convention de financement entre le groupement hospitalier AP-HP Centre et un établissement hospitalier ou un laboratoire de recherche. La Filière n'a pas la possibilité de verser un financement à une structure associative ;
2. **Pour les projets portés par des équipes AP-HP hors AP-HP Centre** : via l'établissement d'une convention de financement entre le groupement hospitalier AP-HP Centre et le groupement hospitalier AP-HP du lauréat ;
3. **Pour les projets portés par des équipes AP-HP Centre** : le financement devra être versé à une structure extérieure (ex : structure de recherche, Institut Imagine, Fondation de l'AP-HP...). En effet, la Filière n'a pas la possibilité de mettre à disposition le financement de manière directe et pérenne.

Dans tous les cas, il sera nécessaire d'adjoindre au dossier de candidature un accord de principe de la structure qui recevra le financement (établissement hospitalier, laboratoire...) pour l'établissement d'une convention de financement.

La Filière ne pourra en aucun cas verser une bourse de recherche au porteur du projet ni à une autre personne. Il lui sera également impossible de rembourser des achats ou prestations déjà réalisés.

5.2 Conditions de financement

L'attribution du financement via une convention est conditionnée par l'accord de l'établissement d'accueil du porteur du projet lauréat pour la mise en place d'une dite convention de financement.

Un document type est téléchargeable au lien suivant : https://www.tete-cou.fr/medias/fichiers/fichier_aap_impulsion_recherche_courrier_accord_convention_2.pdf

5.3 Co-financements

Tout co-financement déjà obtenu ou envisagé, ainsi que son montant, devra être cité dans le dossier de candidature. Tout co-financement envisagé après la nomination des projets lauréats devra être signalé à la Filière.

5.4 Calendrier de financement

Suite à la désignation des projets lauréats, une proposition de convention de financement (prestation inter-établissement, PIE, ou prestation inter-hôpital, PIH) sera élaborée et adressée aux contacts mentionnés dans le courrier d'accord de mise en place de la convention de financement.

Une fois la convention finalisée et signée par les deux parties, groupement hospitalier AP-HP Centre pour la Filière TETECOUC et établissement receveur des fonds pour le projet lauréat, la Filière TETECOUC procédera au versement de la totalité du financement obtenu.

Du fait de la durée des procédures administratives et en fonction des dates de clôture financière annuelle des établissements, le versement du financement sera attendu pour le début de l'année 2027.

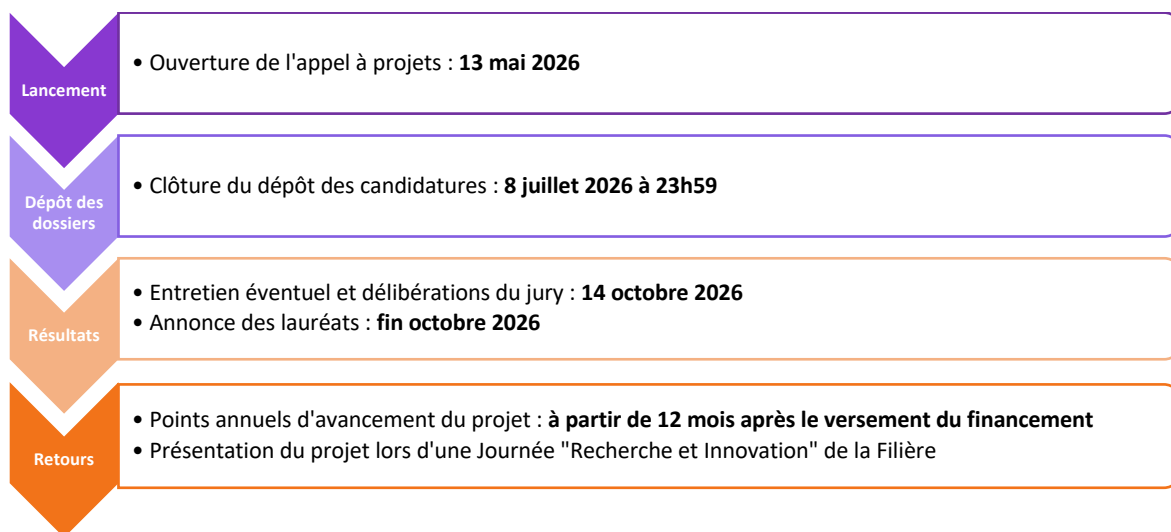
Article 5- Engagements des lauréats

Chacun des porteurs de projets lauréats s'engage à :

- Informer la Filière TETECOUC de tout co-financement envisagé ou obtenu (nom du financeur, montant) ;
- Prévenir la Filière TETECOUC dans les plus brefs délais en cas de changement dans la mise en place du projet ;
- Fournir les éléments demandés par la Filière TETECOUC (descriptif du projet, informations sur le projet, état d'avancement, publications résultantes, etc.) ;
- Indiquer dans tous types de présentation ou communication sur le projet le soutien de la Filière TETECOUC (nom et/ou logo) ;
- Indiquer dans les publications résultant de ce projet le soutien de la Filière TETECOUC de la façon suivante (en français ou anglais, selon le contexte) :
« *Ce travail a été soutenu par la Filière de Santé Maladies Rares TETECOUC, via un financement du Ministère de la Santé dans le cadre du Plan National Maladies Rares.* »
« *This work was supported by the French Rare Disease Network for malformations of the head, neck and teeth (TETECOUC) through a funding of the French Ministry of Health within the framework of the National Plan for Rare Diseases.* » ;
- Présenter les résultats de son projet lors de la Journée « Recherche et Innovation » de la Filière TETECOUC suivant la date de finalisation du projet.

L'absence de respect de ces règles entraînera une inéligibilité du porteur de projet et de son équipe pour les prochaines éditions de l'appel à projets.

Article 6- Calendrier de l'appel à projets



Article 7- Acceptation et modification du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projets et en accepte les dispositions en signant le formulaire de candidature.

Les éventuelles modifications du calendrier de l'appel à projets seront portées à la connaissance des candidats et feront l'objet d'une publication sur le site Internet de la Filière TETECOUCO et via la liste de diffusion de la Filière à tous ses membres et partenaires.

Article 8 - Démarches réglementaires

L'obtention du financement n'exempte pas le porteur du projet des démarches réglementaires nécessaires à la mise en place du projet de recherche, ni à l'obtention des accords des instances concernées.

Les professionnels des établissements hospitaliers souhaitant candidater sont invités à se rapprocher au préalable de leur unité de recherche clinique (URC) ou de leur direction de la recherche clinique et de l'innovation (DRCI) qui pourra les accompagner dans l'élaboration de leur candidature.